

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Affectation du résultat de l'exercice 2020 (complément) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Par arrêté, la Préfète d'Ille-et-Vilaine a prononcé la fermeture de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Taden en date du 1^{er} septembre 2020. Les travaux de clôture des comptes de cet établissement, menés par les services de la paierie régionale et l'agent comptable du lycée, ont abouti à l'été 2021 et ont dégagé des excédents budgétaires (en section d'investissement et de fonctionnement) à reprendre dans le budget de la Région.

Ces excédents ont été intégrés au budget de la Région lors de la session d'octobre (DM n°2) pour :

- 121 389,31 € en investissement ;
- 13 0431,31 € en fonctionnement.

Une première affectation du résultat a fait l'objet d'une délibération en session d'avril, avant la fin des travaux de clôture des comptes de l'EREA de Taden. Il convient désormais de procéder à une affectation complémentaire du résultat 2020. Plus précisément, il est proposé de reprendre intégralement le résultat d'investissement complémentaire et de reporter le complément du résultat de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'approuver l'affectation complémentaire du résultat 2020, suite à la clôture des comptes de l'EREA de Taden fermé cette même année.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Affectation du résultat de l'exercice 2020 (complément)

Nombre de votants : 91

Ont voté pour l'avis du CESER : 86

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

Adopté à l'unanimité